

440 voitures radars privées...

Naïvement, vous pensiez que la baisse des limitations de vitesse était fortuite et qu'elle était faite « pour votre bien, pour limiter les accidents de la route »... Rien n'est le fruit du hasard et cette mesure moins qu'une autre. Elle intervient quelques semaines avant la mise en place des nouvelles voitures banalisées avec radars embarqués laissées désormais au soin du privé... Au vu du coût d'une voiture (il y en aura 440 !) soit 88 000 euros, gageons que les sociétés privées concessionnaires de ce droit de verbaliser vont s'en donner à cœur joie. Pour le plus grand plaisir de leurs finances et de celles de l'État. Le Racket de l'automobile se privatise, bienvenue dans la globalisation... privée. Le système de radar sera caché derrière les plaques d'immatriculation, exit la prévention, sur la route, désormais, ce sera la répression à tout crin et ce dès juillet prochain ! Bons départs en vacances, le retour sera sans doute plus rude au vu des PVs reçus entretemps à la maison... Car les données recueillies seront directement transmises sans intervention de la société privée au centre national de traitement (CNT) qui vous enverra le détail sur la vitesse mesurée, le lieu, la date et l'heure du contrôle, le sens de circulation, le numéro de la prise de vue, la position GPS du lieu de contrôle et le sens de détection. C'est ça le progrès !

Organiser la résistance...

Et le système est d'une perversité absolue. Les nouvelles générations de radars embarqués d'origine néerlandaise, les Gasto Milla, seront impitoyables. Les véhicules équipés devront rouler à 20 km/h en dessous de la vitesse autorisée pour pouvoir vous flasher en toute tranquillité dès le premier kilomètre dépassé par rapport à la vitesse autorisée. Si on applique la tolérance de 10 km/h, sur une route limitée à 80, la voiture racket circulera à 70 km/h. La voyant, vous accélérerez pour la dépasser et dès lors, vous serez au-dessus de la vitesse autorisée et donc verbalisés. Idem sur les autoroutes à 130 ou 110 km/h où la tolérance est de 13 km/h (à 110), 14 km/h (à 120) et à 15 km/h (à 130). Donc, dès que vous verrez sur l'autoroute une voiture circulant à 90 km/h, vous pourrez être presque certain qu'il s'agit d'une voiture radar. A vous de vous mettre derrière et de la klaxonner pour qu'elle accélère, une voiture roulant trop doucement sur l'autoroute étant tout aussi dangereuse pour les autres automobilistes... Si la résistance des automobilistes ne s'organise pas, alors le Racket de l'État va atteindre des proportions jamais encore imaginées... A vous de voir et de vous mobiliser avec les associations de défense des automobilistes... Dépêcher car, le gouvernement, et le président Macron nous l'assurent, « si cette « expérimentation » n'est pas concluante en matière de baisse d'accidents de la route, la baisse de 10 km/h sera abandonnée ». Et qui paiera les panneaux qu'il faudra à nouveau changer sur toutes les routes de France ? Rassurez-vous, les limitations ne baisseront pas, les recettes étant bien trop juteuses pour l'État qui vous prend vraiment pour des imbéciles...

Raymond Aquila

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)